

**Mairie de SERILHAC  
19190 SERILHAC**

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 décembre 2015**

*L'an deux mil quinze, le 16 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yohan LAVAL, Maire.*

*Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués par courrier en date du 7 décembre 2015*

Nombre de Conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Procurations :

conseillers Présents : Yohan LAVAL, Gérard VERGNE, Claude GENESTE, Christiane VERLHAC BARRE, Guy CHADELAUD, Maurice LAGIERE, Elodie ROUGIER, Karine TERROU, Frédéric LORIEL, Delphine GADAUD

Conseillers Absents : Sébastien LEFEBVRE

Procuration :

Secrétaire de séance : Elodie ROUGIER

***Ordre du jour :***

- *Appel nominal*
- *Désignation du secrétaire de séance*
- *Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 novembre 2015*
- *validation de l'Agenda d'Accessibilité Programmé*
- *rapport de la commission voirie*
- *demande action Mécénat Caisse Locale du Crédit Agricole*
- *Questions diverses*
- 

Mr le Maire propose de rajouter deux délibérations à l'ordre du jour : recrutement d'un agent recenseur et subvention « déficit robot »

Rajout accepté à l'unanimité des membres présents

**DELIBERATION N° 82/2015 : VALIDATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider l'Agenda d'Accessibilité programmé qui a été proposé par le cabinet d'études APAVE

Le coût total des travaux est de 24315 € ht (avec dérogation)

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil à l'unanimité des membres présents, décident de réaliser la mise en accessibilité des ses établissements et installations sur une période de 3 ans.

## DELIBERATION N° 83/2015 : RECRUTEMENT D'UN AGENT RECENSEUR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune doit procéder au recensement de la population qui débutera le 12 janvier jusqu'au 21 février 2016. Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'agent recenseur doit être nommé par arrêté du Maire.

Il convient de valider son indemnité en sachant que la dotation « recensement » s'élèvera à 643 €

Il faut préciser que le coordonnateur Madame Karine TERROU a été nommé par arrêté du Maire en date du 6 juin 2015.

Vu la candidature de Madame Mélina LABORDE – Puy de Sol Haut – 19190 SERILHAC pour exercer les fonctions d'agent recenseur

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'autoriser Mr le Maire à rédiger l'arrêté de recrutement d'un agent recenseur, à savoir Madame Mélina LABORDE

- d'accepter l'indemnité de 643 € brut

## DELIBERATION N° 84/2015 : DEMANDE DE SUBVENTION « DEFIT ROBOT »

Monsieur le Maire informe l'assemblée d'une demande reçue du collègue Amédée Bish de Beynat, nous demandant une participation financière pour le déficit robot 2016 ; un enfant de Sérilhac est concerné.

Madame Verlhac-Barre Christiane étant concernée directement, n'a pas pris part au vote.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil, par 9 voix pour, décident de verser au Collège Amédée Bish une participation de 30 € et autorisent Mr le Maire à signer le mandat correspondant.

## QUESTIONS DIVERSES

Vœux : 17 janvier 2016

Permanence inscriptions listes électorales : 31 décembre 2016 de 10h à 12h (Gérard et Karine)

Pas de permanence des élus les samedis 26 et 2 décembre 2015

Fin de séance à 22h 14